

La taxe d'apprentissage

UNÎMES est habilitée à la percevoir selon le décret du 27.12.2019

Taxe
d'apprentissage

Faites un choix d'avenir en attribuant votre taxe d'apprentissage à nos filières.

POURQUOI VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'UNIVERSITÉ DE NÎMES ?

L'université de Nîmes s'attache à développer, avec le soutien du monde socio-économique et industriel, des filières à vocation professionnelle, pour une intégration efficace et rapide des étudiants dans les entreprises.

Chaque année, la taxe d'apprentissage nous permet de :

- * Développer des formations de qualité adaptées à vos besoins
- * Investir dans des équipements pédagogiques innovants (ordinateurs, logiciels...)
- * Accompagner et suivre les étudiants en stage
- * Financer des projets pour faciliter l'insertion professionnelle des étudiants
- * Élargir les bases documentaires de la bibliothèque
- * Organiser l'intervention de professionnels

[Verser de la taxe apprentissage](#)

L'université de Nîmes remercie les entreprises qui lui versent tout ou partie de leur taxe d'apprentissage